

## **Amazon Brétigny-sur-Orge** **L'UD 91 exige du Préfet la fermeture totale** **jusqu'à complète sécurité sanitaire**

Le tribunal de Nanterre a condamné Amazon le 14 avril 2020 à ne distribuer que des produits alimentaires et d'hygiène médicale, sous réserve d'une parfaite sécurité pour les salariés. En attendant une application complète, la CGT demande la fermeture totale et le maintien des salaires à 100%.

L'injonction du jugement de Nanterre est claire pour Amazon : *« Restreindre l'activité de ses entrepôts aux seules activités de réception des marchandises, de préparation et d'expédition des commandes de produits alimentaires, de produits d'hygiène et de produits médicaux, sous astreinte, de 1 000 000 d'euros par jour de retard et par infraction constatée, par ce délai et pendant une durée maximum d'un mois ».*

Le 17 avril 2020, Ollivier Champetier, secrétaire général de l'UD 91, écrit au Préfet de l'Essonne et ajoute : *« Le tribunal de Nanterre a aussi intimé à l'entreprise l'obligation d'une évaluation des risques Covid. À deux reprises déjà, nous nous sommes adressés à vous concernant les entreprises rentrant dans le champ des activités essentielles et celles dont nous estimons qu'elles mettent la vie des salariés en danger, Amazon en faisant partie. Nous savons que la distanciation sociale est toujours impossible du simple fait du nombre important de salariés présents simultanément. À cela se rajoute le fait de multiples cas de COVID-19 reconnus depuis le 19 mars qui n'ont jamais été pris en compte par l'entreprise et auraient dû entraîner une mise*

*en quatorzaine ou désinfection totale du site. Quatorzaine qui aurait dû aussi s'appliquer aux salariés qui ont côtoyé les travailleurs reconnus COVID-19. Le risque est que l'absence de ces mesures fasse d'Amazon Brétigny un cluster de pandémie. Pour toutes ces raisons nous réitérons notre demande de fermeture du site tant que celui-ci n'aura pas pris en compte cette situation et mis tout en œuvre pour ne pas mettre en danger les salariés ».*

Le Préfet n'a pas encore répondu. De son côté, Amazon a fait preuve de sa mauvaise foi en prétendant « *ne pas savoir ce que constituent les produits essentiels* ». Au plan national, la CGT Amazon considère « *que le maintien des salaires à 100% est une décision très importante pour les salariés* ». Le syndicat est défavorable à une convention de chômage partiel avec l'État « *parce que cette mesure est destinée à aider les entreprises mises en réelle difficulté économique par la situation de pandémie et de confinement et qu'Amazon dispose quant à elle des moyens pour assumer le maintien des salaires sans solliciter l'Etat et les contribuables* ».

D'autant qu'Amazon a des ressources... et qu'elle n'a pas cessé de répondre aux demandes de ses clients, après tout comme elle le déclare, non sans cynisme, n'est-elle pas essentielle à la vie des gens ?

**Ce qu'il faut savoir, c'est qu'Amazon France a été condamnée, mais il se trouve qu'il existe à travers la France une dizaine d'entrepôts qui ne rentrent pas dans le périmètre du CSEC France et ceux-ci ont donc pris le relais pour distribuer les commandes qu'ils reçoivent des entrepôts italiens, espagnols, polonais, etc...**

En renforçant les effectifs de ces sites, comme à Gennevilliers ou Bonneuil sur Marne pour faire face à l'accroissement de leurs activités, à grand coup d'intérimaires ou même en envoyant des CDI, Amazon continue de jouer avec la santé des salariés.

Évidemment Amazon a fait appel de la décision, le rendu devrait intervenir d'ici la fin de semaine.

En attendant, Amazon continue de vivre comme avant... Un beau bras d'honneur à la justice française !

## Auchan Vigneux-sur-Seine

### Piqûre de rappel pour les pouvoirs publics

La CGT Auchan a déjà interpellé le maire de Vigneux sur les manquements à la santé publique de l'hypermarché. L'élu de droite a soutenu la direction. L'UD CGT de l'Essonne demande l'intervention du Préfet.

Le 27 mars 2020, le responsable syndical « Auchan Val-de-Marne » soulignait que le magasin « *maintient ouverts ses rayons non indispensables en cette période de confinement et de distanciation sociale. La direction d'Auchan n'ayant pas pris la mesure de fermer ces rayons dans une logique de pur accroissement du chiffre d'affaires* ».

Le numéro 3 du « Journal syndical du Covid-19 » a donné la réaction du maire, manifestement plus intéressé par l'ouverture complète de l'hypermarché dont il est client que par la santé de ses concitoyens. L'UD CGT 91 prend le relais en rappelant au Préfet le 17 avril le décret du 23 mars sur la fermeture des rayons non alimentaires dans les supermarchés et hypermarchés. « *Maintenir l'ouverture d'activités commerciales hors produits de première nécessité ne peut garantir la santé et la sécurité des salariés de ce magasin, tout comme celle des clients* ».

## CGG Massy

### La CGT refuse de confiner l'avenir

La CGG est spécialisée dans la recherche géologique, en particulier pétrolière. Elle souffre depuis des années de plans sociaux à répétition. La CGT ne baisse pourtant pas les bras devant la nouvelle attaque virale.

Le confinement a imposé le télétravail en urgence pour la quasi-totalité du personnel. Les discussions sur le sujet étaient bloquées depuis deux ans et 70 salariés ne sont pas équipés de PC portables. En CSE fin mars, la direction confirme l'impossibilité de venir chercher du matériel et refuse de le livrer à domicile. Mais elle refuse aussi toute redéfinition des objectifs vu la situation. Elle en profite cependant pour tenter d'imposer jusqu'à 10 jours de RTT ou CET en avril et mai pendant la période de confinement en utilisant la possibilité ouverte par les ordonnances du gouvernement.

Tout en répondant aux problématiques locales, la CGT réfléchit aux évolutions possibles de la science au service d'un autre système de production. Sa connaissance des énergies fossiles donne du poids à son analyse. *« Il faut sortir de ce modèle en faillite et consacrer prioritairement les ressources au développement des services publics (santé, éducation, recherche etc..) et à la transition écologique, renforcer la protection sociale, et défendre les droits démocratiques et sociaux, remis en cause. Pour CGG, les tensions internationales et la baisse de la demande font plonger le cours du pétrole. Pour préparer l'avenir, les élus CGT proposent de renforcer les investissements vers les technologies nouvelles, accélérer les projets en cours type « machine et deep learning », relancer les projets de diversification hors pétrole, accentuer la formation des salariés afin de mieux les préparer aux évolutions technologiques ».*

## **Pain Poilâne à Bièvres**

### **Des chauffeurs livreurs sans masques et une direction sans réponses**

Poilâne fabrique du pain dans son usine de Bièvres et emploie des chauffeurs-livreurs. Les manques sanitaires se cumulent avec l'irresponsabilité de la direction.

Une note de service du 2 avril informe les salariés de quelques mesures prises. Le syndicat s'en félicite et ajoute dans un tract ultérieur : *« Pendant plus d'un mois, les livreurs ont travaillé sans protections, tout comme le reste du personnel à Bièvres. Le lundi 6 avril, un collègue boulanger demande un masque au responsable de fabrication. Réponse : « Nous n'en avons plus ». Le 7 avril, la présidente Apollonia Poilâne publie une note de service incroyable : « Nous avons constaté avec stupéfaction ce matin que le stock de masques de la manufacture s'était volatilisé ».* L'insinuation est grave. Le syndicat demande des explications. Rien.

#### **Désinfection totale**

Le 15 mars, le DS CGT avait déjà averti sa hiérarchie. Pas de réponse. Il recommence le 30 : *« Les livreurs n'ont toujours reçu ni masques, ni gants, ni gel hydroalcoolique ».* Toujours rien. Le 1<sup>er</sup> avril, il contacte Brigitte Gabriel, de l'UL de Massy. Celle-ci appelle aussitôt la DRH et elles examinent ensemble les mesures prises et restantes. Le 12 avril, l'UL met en demeure la DRH : *« Le responsable de la coupe est atteint par le Covid-19, virus qui lui aurait été transmis par son*

*épouse malade elle-même. (...) Vous n'avez pas mis en œuvre les procédures de décontamination de son poste de travail ni prévenu ses collègues proches afin qu'ils soient mis en quatorzaine ! De plus, ce salarié manipule les caisses qui sont ensuite chargées dans les camions de livraison et portées par les chauffeurs livreurs. (...) Le droit de retrait des salariés dans ces conditions d'opacité semble inévitable. Je vous demande de procéder à une enquête en lien avec les membres du CSE qui devrait amener à la fermeture de la manufacture pour désinfection totale ».*

### **Crise de nerfs DRH**

Le 15 avril, la DRH perd ses nerfs et agresse la secrétaire de l'UL. « Nous prenons acte de votre mail dont les termes ne correspondent à aucune réalité et **qui n'ont d'autre but que de créer des polémiques anxigènes** dans un contexte particulièrement difficile. Nous n'entendons pas poursuivre avec vous le moindre échange dès lors que vous n'avez aucune légitimité pour intervenir directement ou indirectement dans la gestion de notre entreprise. (...) Dans ce contexte, nous ne répondrons plus à vos mails ». La CGT de Poilâne n'a évidemment pas relâché la pression et continue de communiquer régulièrement avec l'UL de Massy. L'Inspection du Travail de l'Essonne a un dossier bien fourni.

## Kuhne Nagel

### Gros malaise dans la logistique

Dans les trois unités de l'entreprise en Essonne, au Coudray-Montceaux et à Wissous (2 sites), la direction n'a pas pris les mesures nécessaires et continue les livraisons de marchandises sans utilité vitale.

Au Coudray-Montceaux, la CGT ne cachait pas son inquiétude le 16 avril. *« La situation est difficile. Les salariés ne disposent pas de gants ni de gels hydroalcooliques. L'activité se poursuit avec une augmentation de la proportion d'intérimaires pour assurer les commandes de nourriture. Un droit d'alerte a été émis par les élus, sans résultats à première vue ».*

Une partie des embauchés s'est mise en arrêt maladie. **Deux embauchés sont positifs au Covid-19 dont un dans un état sérieux. Un décès dans le dépôt de Chartres a alourdi les craintes.** Un cadre de direction du dépôt du Coudray est hospitalisé. Pour tenter de désamorcer, la direction a annoncé une prime de 990 euros, une sorte de « prix du danger inutile ». Elle sera versée en trois mensualités au prorata des jours de présence.

24 salariés de Kuehne Nagel sur le territoire sont atteints par le virus et que 74 sont en quatorzaine. Pendant ce temps le site de Wissous 2 continue son activité dans des secteurs non essentiels. *« Vos donneurs d'ordre sont la lingerie de Princesse Tam Tam, les Galeries Lafayette et le Printemps Paris Haussmann. En quoi livrer ces entreprises représente une nécessité absolue ? »* demande la CGT. *« Comme beaucoup trop*

*de sociétés en ce moment, vous faites partie de celles qui font passer leurs profits avant la santé de leurs salariés ». Le syndicat exige la fermeture immédiate pour désinfection totale et la mise en chômage partiel de tous les salariés avec prise en charge du salaire à 100% sur toute la durée du confinement. Le cas de Wissous 3 est différent. Il gère Yoplait, Bel et Yeo, produits frais et de première nécessité. L'activité doit être maintenue, mais avec des conditions de travail convenables. Elles ne le sont pas. Le 6 avril, deux délégués CGT du site témoignaient : « Il y a eu rappel des consignes ce matin au briefing. On a également mis à disposition des salariés, du gel, des gants, et des masques. Par contre certaines mesures préconisées par la direction lors de notre dernier CSEE ne sont pas encore effectives: information des salariés par affichage, marquage au sol. Pour le nettoyage des points de contact, la société de nettoyage ne s'est pas présentée aujourd'hui. Les salariés se plaignent du manque de matériels. Les salariés et les membres de la direction ne semblent pas respecter les mesures barrières La salle à manger est étroite et n'a aucun point d'eau pour le lavage des mains, les micro-ondes ne sont pas nettoyés, les sanitaires ne sont pas très propres. Nous avons fait part de nos remarques ».*



## Atalian Chilly-Mazarin Progrès syndical chez un sous-traitant de Chronopost

Atalian est une entreprise de manutention qui a remplacé Derichebourg à Chronopost pour l'acheminement des colis. La direction avait mal engagé l'affaire.

Le 26 mars, le délégué syndical CGT fait part à sa direction d'un DGI (Danger Grave et Imminent). **Les locaux, la proximité des salariés et le manque de protections mettent en danger leur santé.** Les employés sont en quasi-totalité des travailleurs immigrés africains et la plupart ont du mal à écrire leurs revendications. Le directeur en profite pour rejeter toute discussion. L'UL de Massy le rappelle à l'ordre le 27 mars. *« Cette déclaration de DGI fait état de réalités, mais la liste n'est pas exhaustive. Ce serait méprisant de votre part de vous dédouaner d'une discussion avec eux ; vous connaissez bien leurs difficultés d'expression écrite. D'autant plus aussi que vous ne faites pas partie des entreprises dont le maintien est essentiel pour la santé de la population. C'est bien pourquoi ce DGI se conclut par une demande de fermeture immédiate du site pour une désinfection totale, la mise en chômage partiel avec prise en charge du salaire à 100% et le confinement de tous pour la durée décidée par le gouvernement ».* Un second cas de Covid-19 se déclare le même jour à Chronopost.

Cette fois, le directeur du site semble comprendre le message syndical, comme le confirme la CGT. *« J'ai appris que le site était fermé pour une désinfection totale et que cette opération serait renouvelée toutes les semaines. C'est une bonne chose, une première étape dans les règles à suivre en la période. Mais bien insuffisante. Tous les salariés du site peuvent le dire, les colis qu'ils manipulent ne représentent pas une nécessité absolue »*. Nouvelle demande de fermeture immédiate du site pour désinfection totale, chômage partiel avec salaire à 100% et confinement de tous *« Si vous traitez des colis réellement indispensables »*, ajoute la secrétaire de l'UL, *« nous vous demandons de limiter le nombre de salariés dans l'entreprise en proportion du nombre de colis utiles à traiter »*.

Le directeur d'Atalian a modulé son arrogance de départ envers la CGT. *« Depuis mes interventions, les colis lourds qui nécessitent une manipulation à deux personnes, choses interdites en ce moment, ne sont plus traités. Le nombre d'intérimaires a largement diminué. Les mesures sanitaires sont respectées »*.

## Commerce alimentaire

### Recours généralisé au chômage partiel

L'UL de Corbeil fait régulièrement le point sur les entreprises de son territoire. Ces enquêtes permettent de dégager des tendances tout en renforçant les contacts avec les salariés.

Dans l'alimentaire, **Delifruit à Mennecy** montre les relations entre tous les secteurs de l'économie. L'entreprise conditionne des plateaux repas pour les transporteurs aériens, dont l'essentiel du trafic est arrêté. Les salariés sont en chômage partiel total depuis le 16 mars 2020.

À **Intermarché Corbeil-Essonnes**, les salariées disposent de gants et de gel hydroalcoolique depuis le 16 mars. Des plaques de plexiglas ont été mises en place sur les postes de caissière le 23 mars.

Chez **Flunch Villabé**, où est implantée la CGT, les salariés sont en chômage partiel total depuis le 14 Mars. Le syndicat indique que ce chômage partiel pourrait être prolongé jusqu'au 30 septembre 2020. Après un CSE central, les délégués syndicaux craignent, à terme, la fermeture d'un certain nombre de restaurants en France.

